NATIONS
UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/29
13 janvier 1998

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 8 JANVIER 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1145 (1997) du Conseil de sécurité en date du 19 décembre 1997, par laquelle le Conseil a décidé de créer, avec effet au 16 janvier 1998, pour une seule période d'une durée de neuf mois au plus, un groupe d'appui composé de 180 contrôleurs de la police civile chargé de surveiller le comportement de la police croate dans la région du Danube de la République de Croatie.

À la suite des consultations usuelles, je tiens à vous informer de mon intention de nommer M. Souren Seraydarian (République arabe syrienne) comme mon Représentant et Chef du Groupe d'appui et du Bureau de liaison des Nations Unies à Zagreb.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ce qui précède à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. ANNAN

98-00682 (F) 130198 130198